



INTRODUCTION À LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE EN TUNISIE

Novembre 2023



Ce document a pour objectifs de:

- présenter les concepts clés de la budgétisation sensible au genre (BSG);
- fournir une compréhension claire de la manière dont la BSG peut être appliquée dans le contexte tunisien;
- guider les fonctionnaires tunisien·nes pour intégrer la perspective de genre dans les processus de planification et de budgétisation.

À la fin de la lecture de ce texte, les intéressé·es auront acquis une connaissance minimale leur permettant de participer à l'intégration de la perspective de genre dans l'élaboration, l'approbation, l'exécution et le contrôle et l'évaluation du budget de l'État.

Il a été préparé par Michel Filion sur la base d'un travail de collaboration entre l'unité centrale Gestion Budgétaire par Objectifs (UCGBO) et l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) du Québec.

Ce travail a été rendu possible grâce à l'engagement du gouvernement tunisien dans la quête de l'égalité femmes-hommes et au financement du gouvernement canadien à travers un Partenariat d'assistance technique (PAT), Mécanisme de déploiement d'expert·es (MDE), mis en œuvre par Alinea International.

Sommaire

La Tunisie se distingue parmi les pays arabes et de l'Afrique du Nord pour son engagement historique en faveur des droits des femmes. Sur le plan législatif, la Tunisie a promulgué des lois importantes et, sur le plan institutionnel, elle a renforcé les efforts visant à promouvoir l'égalité des sexes. Le Plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation du genre (PANIIG) constitue la feuille de route.

Pour bâtir une société plus équitable, le gouvernement tunisien s'est engagé à intégrer une perspective de genre dans ses politiques publiques et son processus budgétaire en adoptant la budgétisation sensible au genre (BSG). La Loi Organique du Budget n° 2019-15 du 13 février 2019, d'ailleurs stipule d'une façon explicite que le budget doit être préparé en garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes avec l'article 18 de la Loi :

« Le responsable de programme œuvre à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base. »

La budgétisation sensible au genre (BSG) peut-être définie comme une approche qui vise à examiner et à considérer les dimensions liées au genre dans l'ensemble du cycle budgétaire. Elle englobe à la fois les choix de dépenses et de recettes. Pour l'essentiel, il s'agit de prendre en considération les besoins spécifiques des femmes et des hommes afin qu'ils soient mieux et plus intégrés dans les politiques publiques et le budget de l'État. Par celle-ci, les décideur-euses public-ques répondent à la problématique suivante :

A travers la BSG, les décideurs devront se préoccuper de répondre à la problématique suivante « Comment prendre en compte les réalités différentes des femmes et des hommes dans la répartition des ressources et dans les résultats des politiques publiques *tout au long du processus budgétaire afin de consacrer l'égalité des sexes* »

Tout au long du cycle budgétaire, la BSG s'insère dans les phases habituelles constituant autant de points d'entrée, offrant des opportunités pour intégrer la perspective de genre dans le budget. Ce sont :

- La phase élaboration du budget ;
- La phase approbation du budget ;
- La phase exécution du budget ;
- La phase contrôle et évaluation.

Dans chacune de ces phases, une multitude d'activités peuvent être mises en place pour contribuer à l'égalité des chances dans la société tunisienne. Pour le moment, pour des raisons pratiques, l'accent est mis sur les choix de dépenses.

En somme, avec ce document, la Tunisie continue son parcours vers une société où la parité et l'équité des chances sont la norme, en mettant en œuvre des mesures législatives et budgétaires novatrices pour soutenir les droits des femmes et promouvoir l'égalité des sexes.

Table des matières

Sommaire	3
Introduction.....	5
Qu'est-ce que la budgétisation sensible au genre (BSG)?	6
Quels concepts doit-on garder en tête en lien avec la BSG?.....	7
Quelle est l'utilité de la BSG?	8
Questions transversales associées à la BSG	9
Quel est l'impact socio-économique de l'intégration du genre dans les politiques publiques?.....	10
Où en est-on en Tunisie	11
Comment procéder à la budgétisation sensible au genre ?	11
Quels sont les points d'entrée de la budgétisation sensible au genre ?	13
Deux outils spécifiques à la Tunisie	14
Quels sont les acteurs clés de la budgétisation sensible au genre en Tunisie?.....	15
Quels facteurs clés de succès pour la mise en œuvre de la BSG?	16
Conclusion	17

Introduction

La Tunisie se distingue parmi les pays arabes et de l'Afrique du Nord pour son engagement en faveur des droits des femmes et son cadre juridique novateur. Dès 1956, avec l'adoption du Code du statut personnel, le pays a marqué l'avant-garde des droits des femmes. Cet élan s'est perpétué à travers la mise à jour continue du cadre juridique et institutionnel favorisant la promotion et la sauvegarde de leurs droits. D'ailleurs la Constitution de la République Tunisienne (2022) proclame à l'article 51 que :

« L'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme et veille à les consolider et à les promouvoir. »

De plus, dans le même article, il est stipulé que l'État garantit l'égalité des chances entre les femmes et les hommes pour l'accès aux diverses responsabilités et dans tous les domaines, s'emploie à consacrer la parité entre les femmes et les hommes dans les assemblées élues et prend les mesures susceptibles d'éliminer la violence à l'égard des femmes.

Aussi, parmi les acquis sur le plan législatif, on note la promulgation de la loi n° 2017-58 du 11 août 2017 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Parmi les acquis sur le plan institutionnel, on note la création du conseil des pairs pour l'égalité des chances entre femmes et hommes en 2016. Le Plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation du genre (PANIIG), élaboré en 2018 par le conseil, comprend les objectifs nationaux en matière de réduction des inégalités genre en Tunisie.

Le Plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation du genre (PANIIG) de Tunisie et son rôle pour aider à institutionnaliser la BSG :

La Tunisie a défini des axes prioritaires dans le cadre PANIIG avec les effets attendus suivants :

- un système de redevabilité œuvrant à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes dans les lois et dans la pratique;
- une représentativité et une participation effective des femmes tunisiennes dans les organes, conseils élus, structures et postes de décision aux niveaux national, régional et local;
- des politiques garantes de l'autonomisation économique et financière des femmes et le droit à un travail décent et à un salaire égal;
- une résilience des femmes face aux crises, pandémies et changements climatiques.

Selon le Rapport sur l'écart entre les sexes (2022) du Forum économique mondial, ces réalisations ont hissé la Tunisie au troisième rang des pays arabes et de l'Afrique du Nord témoignant des avancées significatives en matière d'égalité femmes-hommes et d'élimination des disparités. Toutefois, il est impératif de reconnaître que les inégalités de genre demeurent et perdurent malgré ces progrès.

Afin de bâtir une société plus équitable et plus juste, le gouvernement tunisien s'est engagé à intégrer une perspective de genre dans son processus budgétaire. La budgétisation sensible au genre (BSG) a été adoptée comme outil pour concrétiser l'égalité des sexes. En ligne avec ce dernier, la Loi Organique du Budget, loi organique n° 2019-15 du 13 février 2019, dans son article 18, stipule que le ou la responsable de programme œuvre à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et, d'une manière générale, entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur ces bases.

Cette approche est d'ailleurs conforme aux engagements internationaux signés et ratifiés par la Tunisie, entre autres avec la signature de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1979) qui appelle les États à œuvrer en faveur de l'égalité des sexes. Aussi, la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing (1995) soulignent que les politiques et mesures spécifiques visant à promouvoir l'égalité des sexes doivent s'accompagner d'une refonte des politiques générales, en adoptant une perspective égalitaire et en fournissant un soutien institutionnel et financier adéquat à tous les niveaux.

Aussi, la Tunisie s'est engagée à mettre en œuvre les Objectifs pour le Développement Durable (ODD) dans la perspective d'un développement inclusif et du bien-être de toutes et tous.

Comme la majorité des pays du monde, la Tunisie s'est engagée à examiner attentivement comment les dépenses publiques bénéficient aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons, et à ajuster le budget en conséquence pour garantir l'accès égal aux biens et services publics. C'est un pas en avant vers la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre.

Ce faisant, la Tunisie poursuit son parcours vers une société où la parité et l'équité des chances constituent la norme.

Qu'est-ce que la budgétisation sensible au genre ?

La budgétisation sensible au genre constitue avant tout une démarche d'intégration systématique des objectifs en matière d'égalité liée aux sexes dans les politiques publiques et le budget de l'État et vise à restructurer les recettes et les dépenses afin que les deux bénéficient équitablement des ressources gouvernementales.

L'intégration de la perspective de genre au sein du processus budgétaire vise la promotion de l'équité et l'égalité entre les sexes. Cette approche ne se traduit pas par l'élaboration de budgets distincts ou spécifiquement axés sur les femmes, mais plutôt par l'assurance que les budgets reconnaissent et répondent aux priorités et besoins parfois différenciés de divers groupes, qu'ils soient constitués de femmes, d'hommes, de filles ou de garçons.

Le budget national, qui traduit les priorités gouvernementales en détaillant les dépenses prévues sur une période donnée, est traditionnellement présenté sans faire référence à la population bénéficiaire ventilée par sexe. Dans cette apparente neutralité subsiste toutefois une réalité bien différente, car les décisions budgétaires entraîneront des répercussions distinctes sur les femmes et les hommes. Ignorer ces disparités risque donc d'entretenir, voire d'aggraver, les inégalités existantes. C'est ici que l'intégration de l'approche genre au processus budgétaire, à travers l'adoption de la BSG, prend tout son sens : elle ambitionne de réformer la gestion des finances publiques pour assurer une mise en œuvre plus effective des engagements en matière d'égalité femmes-hommes. Elle contribue à plus de pertinence des actions de l'État et ainsi à une meilleure performance des politiques publiques.

Le concept de BSG étant en évolution, différentes interprétations et modalités de mise en œuvre sont envisageables. Chaque État est appelé à l'adapter à son contexte culturel, économique et social. Malgré cette variabilité, les initiatives de BSG partagent généralement une question centrale :

Plusieurs pays ont ouvert la voie, dont le Canada, avec l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) intégrée au processus budgétaire, exigeant l'examen de l'impact différencié selon le sexe pour chaque proposition budgétaire. Aussi, la Suède exige des titulaires des ministères d'expliquer comment leurs propositions budgétaires contribuent à l'égalité entre les sexes. L'Australie a également adopté une approche de budgétisation sensible au genre, exigeant une analyse des impacts sur les femmes et les hommes dans ses décisions budgétaires. Finalement, la Norvège a élaboré des lignes directrices spécifiques pour l'intégration de la perspective de genre dans le budget de l'État, visant à réduire les inégalités de genre.

Quels CONCEPTS doit-on garder en tête en lien avec la BSG ?

Pour quiconque qui intervient dans la société à titre de militant·e social·e ou d'agent·e de l'État, il convient de mémoriser cinq définitions associées à des termes clés de la BSG, à savoir sexe, genre, discrimination, préjugé et stéréotype.

Le terme **sexe** réfère aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui différencient les femmes des hommes.

Le terme **genre** désigne les rôles, les comportements, les valeurs, les activités et les attributions socialement construits, qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes. Il s'agit d'une programmation en fonction de facteurs culturels, politiques, environnementaux, économiques, sociaux et religieux. Cette programmation évolue dans le temps.

L'expression **égalité des sexes** désigne l'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons. Égalité des sexes veut dire que les droits, les responsabilités et les opportunités ne dépendent pas du fait d'être femme ou homme.

L'expression **équité entre les sexes** désigne le traitement des deux sexes d'une façon juste, selon leurs besoins respectifs. Un traitement équitable peut désigner notamment un traitement égal ou un traitement qui, quoique différent, est considéré comme équivalent du point de vue des droits, des avantages, des obligations et des chances.

La **discrimination** est un comportement ou une action injuste et préjudiciable, souvent en violation de la loi, qui consiste à traiter différemment les personnes en raison de certaines caractéristiques, telles que la race, le sexe, la religion, l'âge, le handicap, la région ou l'origine nationale ou ethnique, etc. Les manifestations de la discrimination peuvent prendre différentes formes, notamment des gestes explicites, tels que le refus d'emploi en raison du sexe, ainsi que des formes plus subtiles, comme l'application de règlements apparemment neutres ayant un impact disproportionné sur un groupe particulier. De plus, elle peut s'exprimer à travers le harcèlement et des comportements hostiles, tels que des commentaires offensants et des moqueries.

Le **préjugé** se manifeste par une attitude générale négative envers un groupe de personnes, en raison de caractéristiques réelles ou perçues telles que la race, le sexe, la religion, l'âge, etc. Il implique des évaluations subjectives et émotionnelles qui entraînent des jugements préconçus sur les individus, par exemple, considérer que les femmes présentent moins de compétences que les hommes dans des domaines spécifiques comme la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM).

Le **stéréotype** constitue un ensemble de caractéristiques arbitraires attribuées à un groupe de personnes, souvent basées sur des idées préconçues transmises, incluant en fonction de leur sexe. Ces stéréotypes ont un impact significatif sur les rôles socialement assignés aux femmes et aux hommes. Par exemple, l'idée que les femmes trouvent leur accomplissement principal dans le rôle de mère et d'épouse peut avoir des conséquences telles que la perpétuation des inégalités salariales et une forte pression sociale pour mettre fin à leurs carrières professionnelles.

La **perspective de genre** est une manière d'examiner ou d'analyser la réalité en questionnant les relations de pouvoir établies entre les femmes et les hommes et les relations sociales en général en tenant compte de leurs perspectives, rôles sociaux et les interactions entre individus.

Rania Toukebri, ingénieure spatiale tunisienne, brise les préjugés à l'égard des femmes en science, technologie, ingénierie et mathématique (STIM).

Experte dans l'architecture des systèmes spatiaux, la sécurité ainsi que le stockage et l'acquisition de données, elle travaille actuellement comme chef de projet chez Airbus Defense and Space à Munich en Allemagne.

De plus, elle contribue aux missions spatiales de plusieurs pays et organisations internationales.



Pour approfondir le sujet, l'UCGBO, avec l'aide de l'Union Européenne, a produit et rendu disponible un glossaire au lien suivant : http://www.gbo.tn/sites/default/files/2021-03/Glossaire_BSG_VF.pdf

Quelle est l'utilité de la BSG ?

En incorporant la perspective de genre à toutes les étapes du processus budgétaire, la BSG exerce une influence déterminante sur la promotion et la préservation des droits humains en général, et en particulier ceux des femmes et des filles. Elle assure que ces droits sont pris en considération lors de l'élaboration des politiques publiques et des budgets. Ainsi, la BSG permet une allocation de ressources appropriées pour les domaines en lien avec les droits humains, donc, de facto, ceux des femmes, et respecte les engagements politiques en matière d'égalité entre les sexes.

La BSG se révèle être un instrument puissant pour cultiver la justice sociale et l'équité, puisqu'elle instaure une répartition équilibrée des ressources entre les sexes. Dans cette optique, elle veille à ce que les orientations budgétaires combent équitablement les besoins des femmes et des hommes. De ce fait, elle favorise l'amélioration des opportunités, notamment en termes de soins de santé, d'éducation, d'emploi, etc., bénéficiant ultimement à l'ensemble de la société. En réduisant les disparités entre les femmes et les hommes, la BSG intensifie l'efficacité économique et contribue au bien-être social, notamment en réduisant la pauvreté.

La BSG répond ainsi à des objectifs tant politiques qu'économiques et sociaux, s'inscrivant dans une perspective de développement durable. Elle favorise une politique publique plus équitable, efficiente et efficace, en renforçant la performance et la transparence de la gestion. Elle s'inscrit dans le cadre de la gestion du budget par objectifs adopté par la Tunisie dans la Loi Organique du Budget (LOB) n°15 du 13 février 2019 alignant les ressources de l'État par programme selon des objectifs, mesurés par des indicateurs de performance tout en prenant en compte la dimension genre.

De plus, elle peut renforcer la participation citoyenne dans les prises de décisions publiques, en donnant aux citoyen·nes et à leurs représentant·es un moyen de contrôler les dépenses publiques. Par ailleurs, elle confère à la société civile les moyens de mener des campagnes de plaidoyer en faveur des droits des femmes. Elle contribue à plus de pertinence des actions de l'État et ainsi à une meilleure performance des politiques publiques.

En incluant une analyse axée sur le genre dans les politiques publiques et les budgets associés, la BSG promeut une plus grande reddition de comptes au regard de l'égalité des sexes. Par conséquent, elle contribue à la concrétisation des engagements de l'État en matière d'égalité femmes-hommes, allant au-delà de la dimension juridique.

Questions transversales associées à la BSG

La BSG peut jouer un rôle important dans la prise en compte des problématiques transversales telles que la préservation des droits des enfants et des personnes âgées, les changements climatiques, le développement durable et la croissance inclusive. La BSG permet de prendre en compte les différences entre les sexes et les effets différenciés du changement climatique tout au long du processus budgétaire. Par exemple, les femmes peuvent être plus vulnérables aux impacts climatiques en raison de leur rôle dans la sécurité alimentaire et les ressources naturelles. En intégrant la BSG, les politiques de lutte contre les changements climatiques peuvent être conçues de manière à répondre aux besoins spécifiques des femmes.

La BSG contribue à identifier comment les politiques de développement durable peuvent bénéficier de manière équitable aux femmes et aux hommes. Elle peut mettre en évidence les disparités dans l'accès aux ressources naturelles, aux services de santé, à l'éducation, etc., et aider à ajuster les allocations budgétaires pour atteindre des objectifs de développement durable plus équilibrés.

L'intégration de la BSG dans la planification budgétaire favorise une croissance économique inclusive en reconnaissant les contributions économiques des femmes et en éliminant les obstacles qui les empêchent de participer pleinement à l'économie. Cela peut inclure des investissements dans l'éducation, la formation professionnelle et l'accès au marché du travail pour les femmes.

Quel est l'impact socio-économique de l'intégration du genre dans les politiques publiques

Selon plusieurs études, dont celle du Fonds monétaire international (FMI), *Economic Gains from Gender Inclusion: New Mechanisms, New Evidence* publiée en 2018, l'intégration de la perspective de genre et de

En résumé, la budgétisation sensible au genre contribue à aligner les objectifs de développement durable, d'inclusion sociale, de lutte contre les changements climatiques et de croissance inclusive en prenant en compte les besoins et les réalités spécifiques des femmes et des hommes dans la planification et l'allocation des ressources.

L'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques peut engendrer plusieurs gains économiques et sociaux. Voici quelques-uns des avantages :

- Stimulation de la croissance économique : en éliminant les obstacles qui limitent la participation économique des femmes, les politiques axées sur l'égalité des sexes contribuent à augmenter la main-d'œuvre active et stimuler la croissance économique. Les femmes représentent une importante réserve de talents et de compétences qui peut être mobilisée pour renforcer l'économie ;
- Amélioration de la productivité : l'égalité des sexes conduit à une meilleure répartition des ressources et à une utilisation plus efficace du capital humain. Lorsque les femmes ont un accès égal à l'éducation, à la formation et aux opportunités économiques, elles peuvent contribuer de manière significative à la productivité nationale ;
- Diversification des secteurs économiques : l'implication des femmes dans une gamme diversifiée de secteurs économiques réduit la dépendance à l'égard de certaines industries et stimule l'innovation ;
- Réduction du taux de chômage : lorsque les femmes ont un accès égal aux opportunités d'emploi, cela peut contribuer à réduire le taux de chômage, ce qui, à son tour, peut réduire les charges économiques associées au chômage et aux prestations sociales ;
- Réduction de la pauvreté : lorsque les femmes ont accès à des revenus équitables et à des opportunités économiques, cela peut contribuer à réduire la pauvreté des ménages et à améliorer les conditions de vie ;
- Augmentation des recettes fiscales : l'augmentation de la participation économique des femmes peut augmenter les recettes fiscales pour le gouvernement, ce qui peut être réinvesti dans des programmes et des infrastructures sociales ;
- Meilleure santé et éducation : les femmes jouent souvent un rôle clé dans la prise en charge de la santé et de l'éducation au sein de leur famille. L'amélioration de leur statut économique peut avoir des retombées positives sur la santé et l'éducation des enfants, ce qui contribue au capital humain et au développement durable ;
- Renforcement de la stabilité sociale : l'égalité des sexes peut aider à réduire les inégalités sociales, à favoriser l'inclusion et à renforcer la cohésion sociale, ce qui peut à son tour réduire les tensions sociales et politiques ;
- Image positive sur la scène internationale : les pays qui intègrent l'égalité des sexes dans leurs politiques publiques sont souvent perçus favorablement sur la scène internationale. Cela peut attirer des investissements, des partenariats et des opportunités économiques.

L'intégration de la perspective de genre et de l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques peut avoir des impacts positifs à la fois sur le plan économique et social, en favorisant un développement plus équilibré, inclusif et durable.

Saviez-vous que...

La participation des femmes à l'économie et au marché du travail se transforme en une augmentation de 30% du produit intérieur brut (PIB). Source: Fonds monétaire international (FMI), *Economic Gains from Gender Inclusion: New Mechanisms, New Evidence*, publiée en 2018.

Où en est la Tunisie ?

La Tunisie s'est résolument inscrite dans cette dynamique internationale en instaurant une budgétisation sensible au genre, notamment en intégrant ces questions au sein de son cadre normatif. La Loi Organique du Budget (LOB) n°15 du 13 février 2019 a marqué une réforme significative en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes en insufflant une dimension genre au processus budgétaire. Son article 18 stipule d'ailleurs que :

« Le responsable de programme œuvre à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base. »

Tout comme dans de nombreux pays, la BSG en Tunisie s'inscrit au cœur des réformes budgétaires en cours, notamment en lien avec la gestion budgétaire par objectifs (GBO). Le système de gestion des finances publiques en Tunisie s'efforce de répondre aux objectifs des politiques publiques visant à reconnaître les besoins différenciés des femmes et des hommes, et à favoriser l'égalité des sexes. Ainsi, l'intégration de la dimension genre est devenue une exigence pour toutes les missions et les programmes, avec l'obligation d'incorporer cette perspective dans leurs processus de planification et de budgétisation.

Pour ce faire, depuis l'élaboration du budget 2020, les circulaires budgétaires exigent de chaque mission la prise en compte du genre dans les politiques publiques et le budget. Pour l'exercice 2023, une fiche genre annexée aux Projets Annuels de Performance (PAP) est devenue obligatoire.

Comment procéder à la budgétisation sensible au genre ?

La BSG s'intègre aux pratiques de gestion du budget par objectifs. Elle couvre l'ensemble de la chaîne allant de la planification à l'évaluation créant ainsi un environnement propice à sa mise en œuvre au sein des politiques publiques. L'objectif est de veiller à la prise en charge des besoins spécifiques des femmes et des hommes, tout en réduisant les disparités.

En résumé, six étapes :

Étape 1 - Alignement : cette étape est préalable à toutes les autres. Le ou la responsable du programme doit s'assurer que les objectifs nationaux en matière d'égalité femmes-hommes soient traduits dans les stratégies de son programme.

Le Plan d'action national pour l'intégration et l'institutionnalisation du genre (PANIIG) de Tunisie et son rôle pour aider à institutionnaliser la BSG :

La Tunisie a défini des axes prioritaires dans le cadre PANIIG avec les effets attendus suivants:

- un système de redevabilité œuvrant à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes dans les lois et dans la pratique;
- une représentativité et une participation effective des femmes tunisiennes dans les organes, conseils élus, structures et postes de décision aux niveaux national, régional et local;
- des politiques garantes de l'autonomisation économique et financière des femmes et le droit à un travail décent et à un salaire égal;
- une résilience des femmes face aux crises et changements climatiques

Étape 2 - Diagnostic : cette étape brosse un portrait initial des situations vécues par les femmes, les hommes, les filles et les garçons. Pour cela, l'obtention de statistiques ventilées par sexe, âge, zone et autres catégories pertinentes est essentielle. Des entretiens, groupes de discussions et ateliers peuvent aussi être utiles pour documenter des situations spécifiques et définir avec précision les besoins de chaque sexe.

Quelques questions clés qu'il peut être utile de se poser lors de la réalisation du diagnostic sensible au genre :

- Est-ce que les problèmes analysés affectent de la même manière les femmes et les hommes?
- Quelle est la situation des femmes et des hommes dans le secteur concerné? Quels sont les écarts de genre dans l'accès aux services publics?
- Comment expliquer les écarts de genre et les inégalités entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le secteur/sous-secteur?
- Quel est le ratio de représentation des femmes vs celui des hommes dans le secteur?
- Quels sont les freins d'accès spécifiques selon le genre (ex. : facteurs sociaux, économiques, culturels...)?

Étape 3 - Analyse au regard du référentiel des droits, du cadrage juridique et politique : à cette étape, l'objectif est de confronter l'analyse des situations des femmes avec les référentiels, normes et standards en vigueur pour détecter les lacunes dans la réalisation des droits. Cela peut inclure les engagements internationaux comme la CEDEF, la Convention relative aux droits de l'enfant, l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable (ODD), de même que les engagements nationaux tels que le Code du Statut Personnel, le Code du Travail, la Constitution, les stratégies sectorielles et le PANIIG. Elle vise à évaluer

l'efficacité de ces normes, standards et programmes, tout en analysant les facteurs qui contribuent au maintien des inégalités, des discriminations et des exclusions basées sur le genre.

Étape 4 - Élaboration budgétaire : Les responsables des programmes sont tenu·es de définir leur contribution par rapport aux objectifs nationaux relatifs à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de les traduire dans des objectifs et indicateurs stratégiques et opérationnels au niveau de leur programme. Par la suite, pour une mise en œuvre effective des objectifs et indicateurs sensibles au genre, ils et elles sont tenu·es de proposer des activités et des projets traduits dans le budget. En amont, un plan d'action sectoriel devrait être défini pour éclairer sur les activités à réaliser pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Étape 5 - Suivi : le ministère des Finances ainsi que les autres ministères doivent exercer un suivi attentif des dépenses en général, des dépenses dédiées à l'égalité entre les sexes, des réaffectations et de l'incidence des programmes sur les femmes et les hommes. Les administrateur·rices du budget, au sein du ministère des Finances tunisien, sont responsables de suivre les dépenses en tenant compte de leurs effets de genre. Les dépenses budgétaires sont détaillées par programme, et chaque responsable de programme doit, par les efforts de suivi, augmenter les possibilités de réalisation des objectifs en matière d'égalité des sexes. Le Rapport annuel de performance (RAP), un document central de la reddition de comptes, doit contenir des données et informations relatives à la réduction des disparités de genre.

Étape 6 - Évaluation : l'évaluation vise à établir si des changements concrets ont été opérés. Elle documente les enseignements tirés, corrige les actions, si nécessaire, pour atteindre les objectifs fixés, et fournit des conclusions et des recommandations qui influenceront les décisions à venir. Elle peut englober l'analyse de l'impact des dépenses publiques en comparant leurs effets sur les femmes et les filles par rapport à ceux sur les hommes et les garçons.

Quels sont les points d'entrée de la budgétisation sensible au genre ?

Tout au long du cycle budgétaire, la BSG s'insère dans les phases habituelles constituant autant de points d'entrée et offrant des opportunités pour intégrer la perspective de genre dans le budget. Ces points d'entrée au niveau du cycle budgétaire sont présentés ci-dessous :

La phase élaboration du budget

L'intégration de la perspective de genre se fait dès les premières étapes du cycle budgétaire. Au moment de la préparation du cadre macroéconomique à moyen terme, lors de la préparation du cadre budgétaire à moyen terme (CBMT), de la préparation du cadre de dépenses à moyen terme global (CDMT global) et des cadres de dépenses à moyen terme sectoriels (CDMT sectoriels), à la préparation et l'émission de la circulaire budgétaire, le gouvernement manifeste son engagement et intègre la dimension genre.

Aussi, les missions sont tenues de décliner les orientations nationales en matière de réduction des inégalités genre au niveau de leurs programmes et budget.

Ceci se fait grâce à une collecte de données désagrégées par sexe, à une analyse des impacts différenciés selon le genre, à l'intégration des priorités de genre, dont les besoins pratiques et stratégiques, à l'identification d'inégalités femmes-hommes en termes d'accès aux services publics, tels que la santé, l'éducation, à la promotion de la participation des femmes aux processus de décision en matière budgétaire.

C'est le moment opportun pour former les personnes en position de décision, les fonctionnaires et les parties prenantes à l'approche de la budgétisation sensible au genre.

Ce travail de réflexion peut conduire à la réallocation de ressources, dont l'attribution de fonds supplémentaires des initiatives visant spécifiquement à réduire les inégalités femmes-hommes. Ensuite,

des programmes existants, particulièrement utiles aux groupes marginalisés, peuvent être renforcés. Finalement, au moment de la rédaction du Projet annuel de performance (PAP) et plus précisément de la fiche-genre engagement, des objectifs et des indicateurs de genre spécifiques sont intégrés et ainsi, sur la base d'une analyse *ex ante*, augmentent la sensibilité de genre à l'exécution budgétaire.

La phase approbation du budget

L'intégration de la perspective de genre s'effectue aux différents moments de la prise de décision autour des choix budgétaires de l'État. Il y a plusieurs occasions pour promouvoir l'égalité femmes-hommes, notamment au Conseil des Ministres et au Parlement, par les questions posées par les élu-es et autres autorités sur la manière dont les ressources sont allouées et leurs liens avec les besoins spécifiques des femmes et des hommes, par l'exigence d'avoir accès à des analyses de genre, par des amendements budgétaires pour renforcer certains programmes, et par l'inclusion de la perspective de genre dans les déclarations politiques.

La phase exécution du budget

L'intégration de la perspective de genre prend place dans le contrôle *ex ante*, le suivi des dépenses au quotidien, le suivi des réalisations et dans l'élaboration des rapports d'exécution budgétaire trimestriels. Les personnes exécutant les tâches d'ordonnateur-riche et de contrôleur-euse interne doivent s'assurer que les dépenses s'exécutent telles prévues et que les ressources allouées à la promotion de l'égalité des sexes ne soient pas utilisées à d'autres fins. Pendant la réalisation des opérations, il est opportun d'avoir des contacts directs avec les groupes représentant les bénéficiaires, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes afin d'ajuster les gestes et maximiser l'allocation optimale des deniers publics.

La phase contrôle et évaluation

L'intégration de la perspective de genre trouve une place importante lors de la compilation des suivis en fin d'année. Il y a, d'une part, l'appréciation de l'atteinte des objectifs et des indicateurs sensibles au genre, à savoir des mesures spécifiques visant un genre et les dépenses visant l'égalité femmes-hommes. Il y a, d'autre part, la collecte de données sexospécifiques afin de mesurer les effets différenciés des dépenses générales selon le sexe, prendre acte des écarts et suggérer des correctifs pour le prochain exercice.

Le Rapport annuel de performance (RAP) constitue un support à ce travail de compilation et d'appréciation des efforts engagés pendant l'exercice.

L'évaluation des politiques publiques permet d'apprécier l'incidence des politiques publiques et des dépenses sur la réduction des écarts entre les sexes. Il est possible de procéder à des audits genre au sein des organisations afin d'identifier les goulets d'étranglement et apporter des solutions pour les périodes suivantes.

Finalement, des efforts de communication des résultats au public dont la production obligatoire d'un rapport Genre, en annexe à la Loi de Finances, et l'engagement de la société civile organisée dans l'appréciation de l'effort gouvernemental, particulièrement les organisations représentant les femmes, contribuent aux réalignements des choix de dépenses et permettent généralement une plus grande équité.

Deux outils spécifiques à la Tunisie

Le ministère des Finances, et plus précisément l'Unité Centrale de la Gestion Budgétaire par Objectifs (UCGBO), a introduit deux documents de reddition des comptes dans la budgétisation qui augmentent significativement la transparence de l'action publique dans la consécration de l'égalité des sexes dans les programmes et leur budget y associé. Il s'agit de fiches genre jointes dans le Projet annuel de performance (PAP) et de la fiche de restitution annexée au Rapport annuel de performance (RAP) des ministères. Cela constitue un apport important de la Tunisie à l'institutionnalisation de l'approche genre dans le budget.

Rappelons qu'au cœur de la planification, de la programmation et de la reddition de comptes du budget de l'État, se trouvent deux documents, à savoir le PAP et RAP. Le PAP permet aux décideur·euses d'identifier les objectifs à atteindre, les indicateurs permettant de mesurer l'avancée vers des cibles qui reflètent ce qu'il est possible d'obtenir avec les ressources prévues. Le RAP permet de voir le chemin parcouru. Dans le PAP, le projet initial de l'année est établi et dans le RAP les cibles annoncées et les cibles atteintes sont comparées.

Ces deux fiches font l'inventaire des engagements visant la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes de chaque ministère. Elles soulignent les écarts et contribuent à aligner les programmes sur les effets annoncés dans le PANIIG. Elles traduisent les besoins et les actions prévues en objectifs et indicateurs opérationnels. En annexe du RAP, la fiche-genre restitution établit le bilan des efforts fournis.

Avec ces annexes, dans chacun des documents mentionnés ci-haut, les fiches genre reprennent systématiquement les programmes et les apprécient à la lumière des engagements à l'égard de l'égalité femmes-hommes.

Quels sont les acteurs clés de la budgétisation sensible au genre en Tunisie ?

L'efficacité du processus repose grandement sur le rôle et la participation de chaque intervenant·e. Le tableau ci-dessous résume les principaux partenaires et leurs rôles dans ce processus. Étant donné que la BSG est en perpétuelle évolution, ces rôles sont susceptibles d'évoluer au fil du temps.

Institutions	Rôle en faveur de l'intégration de la perspective de genre
Présidence de la République	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les orientations et les priorités nationales pour le gouvernement y compris celles relatives à la promotion de l'égalité entre femmes et hommes.
Présidence du gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en œuvre de la politique générale de l'État y compris la politique nationale en matière de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.
Conseil des pairs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'intégration de la perspective de genre dans la planification, la programmation, l'évaluation des politiques publiques et dans le budget de l'État afin d'éliminer toutes les formes de discrimination entre la femme et l'homme et de concrétiser l'égalité de droits et devoirs entre eux.
Ministère des Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre la politique de l'État en matière financière, monétaire et fiscale y compris le pilotage de la mise en œuvre du budget sensible au genre sur le plan national. • Accompagner les ministères dans la préparation des propositions budgétaires, des cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), des projets annuels de performance (PAP) et des rapports annuels de

Institutions	Rôle en faveur de l'intégration de la perspective de genre
	<p>performance (RAP) en y intégrant la perspective de genre.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir l'élaboration des fiches genre-engagement et genre-restitution. • Élaborer le Rapport Genre annexé au projet de Loi de Finances de l'année suivante.
Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes Agées	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques, la législation et soutenir les mécanismes et les outils opérationnels, y compris développer des stratégies nationales pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.
Ministère de l'Économie et de la Planification	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la planification de la politique publique y compris l'intégration de l'approche genre dans la planification du développement de la société. • Assurer que l'égalité entre les sexes fasse partie des critères de sélection des projets.
Ministères sectoriels	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la mise en œuvre des politiques économiques et sociales nationales au niveau de leur secteur y compris celles en lien avec la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. • Préparer les CDMT, les PAP, les RAP, les fiches genre-engagement et genre-restitution et les fiches projet avec une perspective de genre.

D'autres organisations et individus tels que les institutions d'audit, les chercheur-euses, les universitaires et les statisticien-nes soutiennent la BSG en produisant des éléments factuels qui permettent d'obtenir des données fiables.

Les organisations de la société civile, les médias et les député-es ont aussi un rôle à jouer afin de sensibiliser, questionner et participer aux discussions en lien avec l'intégration des perspectives de genre dans le budget.

Quels sont les facteurs clés de succès pour la mise en œuvre de la BSG ?

L'institutionnalisation de la budgétisation sensible au genre nécessite un engagement ferme et une approche globale pour que la perspective de genre soit adéquatement intégrée au processus budgétaire. Voici quelques conditions facilitantes importantes pour une mise en œuvre réussie :

- Engagement politique : il est essentiel que les plus hautes instances gouvernementales affichent un engagement fort en faveur de l'égalité des sexes. Les décideur-euses politiques doivent reconnaître l'importance de l'intégration de la perspective de genre dans le budget et être prêt.es à soutenir les changements nécessaires;

- Cadre légal et politique solide : l'adoption d'une vision stratégique, d'une politique nationale claire en matière de genre et d'une législation correspondante sont grandement facilitantes à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Analyse de genre : la réalisation d'une analyse de genre approfondie est la première étape pour comprendre comment les politiques publiques et le budget affectent différemment les femmes et les hommes. Cette analyse doit être intégrée dans le processus budgétaire ;
- Données et statistiques sexospécifiques : il est essentiel de disposer de données sexospécifiques de qualité pour étayer la budgétisation sensible au genre. Les données sur les indicateurs de genre doivent être collectées et utilisées de manière régulière ;
- Capacité institutionnelle : les organismes gouvernementaux doivent disposer du personnel formé et compétent pour réaliser une budgétisation sensible au genre. La formation et le renforcement des capacités sont donc essentiels ;
- participation des parties prenantes : les groupes de femmes, les organisations de la société civile, les chercheur·euses et d'autres parties prenantes doivent être consulté·es et impliqué·es dans le processus budgétaire. Leurs perspectives et leurs connaissances sont précieuses pour identifier les besoins et les priorités de genre ;
- budget transparent et accessible : assurer la transparence du processus budgétaire et rendre les informations budgétaires accessibles au public renforcent la reddition de comptes et permettent aux citoyen·nes de suivre l'utilisation des ressources ;
- Suivi et évaluation : la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre doit être suivie de près et des mécanismes d'évaluation doivent être mis en place pour évaluer l'impact des politiques budgétaires sur l'égalité des sexes ;
- Collaboration intersectorielle : les ministères et les organismes gouvernementaux doivent travailler ensemble de manière coordonnée pour garantir une approche cohérente de la budgétisation sensible au genre. L'efficacité de la budgétisation peut être compromise si les différents secteurs ne collaborent pas.
- Durabilité à long terme : la budgétisation sensible au genre ne devrait pas être considérée comme une initiative ponctuelle, mais comme un processus continu et durable. Elle doit être intégrée dans la culture organisationnelle et institutionnelle à long terme.

En résumé, l'implantation de la budgétisation sensible au genre nécessite un engagement politique, un cadre légal solide, des compétences techniques, la participation des parties prenantes et une approche globale pour intégrer la perspective de genre dans tout le processus budgétaire de manière soutenue et durable.

Conclusion

La budgétisation sensible au genre incarne une approche gagnant-gagnant, façonnant une société où le plein épanouissement de chaque individu transcende les barrières de genre et où la qualité de l'intervention de l'État et la performance des programmes se mesurent en fonction de l'égalité des chances.

L'application de la BSG n'est pas universelle et nécessite une adaptation propre à chaque contexte. Elle se nourrit d'ambition. Chaque expérience est unique et est adaptée au contexte, permettant aux parties prenantes d'adopter le rythme qui convient tout en maintenant une vision claire du progrès souhaité. Dans cette démarche, la Tunisie se distingue par son engagement résolu.

La BSG exige des changements concrets. Son déploiement réussi implique l'intégration d'une analyse de genre à chaque phase du cycle budgétaire. Cette approche entraîne souvent des ajustements dans l'allocation des dépenses pour promouvoir l'égalité et l'équité entre les genres.

Heureusement, en Tunisie, des acteurs clés, tels que le ministère des Finances et plus particulièrement l'Unité Centrale de la Gestion Budgétaire par Objectifs (UCGBO), contribuent à coordonner ces efforts. Leur implication assure une direction concertée vers une budgétisation publique plus équitable et inclusive, alignée avec les valeurs d'égalité et de développement durable.